

LE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES ENVIRONNEMENT & SANTÉ

HALTE AUX IDÉES REÇUES !



CHIFFRES CITEPA, JUIN 2020
MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE & SOLIDAIRE
SYNTHÈSE FNTR

Ce ne sont pas les transporteurs routiers qui le disent mais le Ministère de la Transition Écologique & Solidaire lui-même !

Le rapport du CITEPA présente l'ensemble des données, par secteur d'activité, concernant les émissions de gaz à effets de serre et de polluants en France. Et ses conclusions déconstruisent un bon nombre d'idées reçues en matière d'empreintes environnementale et sanitaire du Transport routier de marchandises (TRM). On y découvre un secteur engagé et volontaire avec des résultats concrets et probants.

UN SECTEUR MOBILISÉ CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Aujourd'hui, les camions ne représentent que **6% d'équivalent CO₂** pour près de **90% des marchandises** transportées en France. Une performance environnementale possible grâce aux efforts de renouvellement des flottes des transporteurs et l'utilisation de véhicules énergétiquement plus sobres.



À titre comparatif, les voitures particulières représentent, à elles seules, **16% du CO₂** émis en France. De même le secteur de l'Agriculture représente **19% des émissions de CO₂** tandis que l'Industrie et le Bâtiment représentent **21%**.

LA QUALITÉ DE L'AIR ET LA SANTÉ PUBLIQUE AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DU SECTEUR



Les émissions annuelles de polluants générées par le Transport routier de marchandises sont au plus bas depuis 1990 grâce à l'investissement en camions plus modernes et moins polluants.

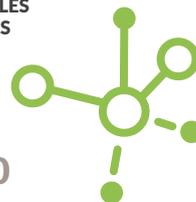
Aujourd'hui, en France, les camions représentent seulement :

PM₁₀
2%
DES PARTICULES
GROSSIÈRES

PM_{2,5}
2%
DES PARTICULES
FINES

PM_{1,0}
1%
DES PARTICULES
TRÈS FINES

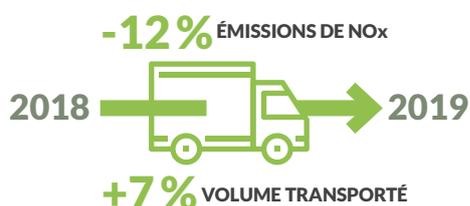
TSP
1%
DES PARTICULES TOTALES
EN SUSPENSION



Les particules très fines (PM_{1,0}), qui sont les plus dangereuses pour la santé ont chuté de **90%** en 30 ans.

La profession fait également la chasse aux émissions d'oxydes d'azote (NOx) et de monoxyde de carbone (CO).

POUR LES OXYDES D'AZOTE (NOx) :



En 2019, 55 % des émissions de NOx de l'ensemble des secteurs d'activité ont été générées par les véhicules terrestres, dont 17 % par les camions. Les émissions de NOx générées par les camions ont diminué de 12 % par rapport à l'année précédente.

- 75% ÉMISSIONS DE NOx PAR RAPPORT À 1990

POUR LE MONOXYDE DE CARBONE (CO) :

- 76% ÉMISSIONS DE CO PAR RAPPORT À 1990

Les camions ne représentent que **2 %** des émissions annuelles de CO en France.

Les camions ne représentent que **6 % des émissions annuelles de CO** générées par les activités routières (y compris les véhicules particuliers (57 %), les véhicules utilitaires légers (16 %) et les deux-roues (19 %).

DES PROFESSIONNELS ENGAGÉS

Évidemment, ces résultats ne s'atteignent pas par magie ! En 10 ans, la consommation de carburant a baissé de **9 % par kilomètre** conduit.

L'éco-conduite, est largement pratiquée par les transporteurs et fait partie des programmes de formation initiale et continue des conducteurs routiers.

La réglementation évolue et les normes européennes sont de plus en plus restrictives. Les transporteurs se mobilisent en faisant des investissements importants dans le renouvellement de leur flotte.



Au total, **96%** des camions en circulation pour compte d'autrui sont aux normes européennes d'émissions les plus restrictives.

-92% DE PARTICULES EN SUSPENSION

Les professionnels se sont engagés volontairement notamment via le programme EVE qui regroupe aujourd'hui plus de 1 500 entreprises pour 30 % de la flotte française et qui permet d'économiser chaque année **1,3 million de tonnes de CO2 !**

FÉDÉRATION
NATIONALE
DES TRANSPORTS
ROUTIERS

Immeuble Le Cardinet
8 rue Bernard Buffet
75017 Paris
T. 01 44 29 04 29

www.fntr.fr

@FNTR



LA MOBILITÉ EST EN NOUS